

Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2025

1. Préambule

Ce débat d'orientation budgétaire sera le dernier de l'équipe municipale en place. Il a cependant pour objectif de fixer l'orientation budgétaire souhaitée pour l'année 2026, charge à la nouvelle équipe de maintenir ces orientations ou d'en définir de nouvelles.

Cette fin d'année 2025 est caractérisée par une instabilité politique et budgétaire. La volonté nationale est de maîtriser la dépense publique et de réduire le déficit, ce qui touche directement le fonctionnement et la capacité d'investissement de toutes les communes, même les plus petites. Le projet de loi de finances 2026 n'est pas encore voté.

Enfin, 2026 sera marquée par les élections municipales. Durant cette période, les décisions et investissements sont limités jusqu'à la mise en place de la nouvelle équipe.

L'analyse de l'inflation en France montre une nette décélération en 2025 par rapport aux pics atteints en 2022 et 2023, suivie d'une remontée progressive mais modérée pour 2026 et 2027, visant un retour vers l'objectif de 2% de la Banque Centrale Européenne (BCE).

Les moteurs de ce ralentissement en 2025 :

- Énergie : le recul des fluids (gaz, électricité) a joué un rôle de modérateur majeur
- Alimentation : après avoir fortement progressé, les prix alimentaires ralentissent également voire baissent pour certains produits.
- Effets de base : les hausses très fortes des années précédentes sortent du calcul de l'inflation annuelle, contribuant mécaniquement à la décélération.

2. Bilan 2025 :

Les résultats sont provisoires et à titre d'information car l'exercice comptable n'est pas terminé.

Section fonctionnement :

	RESULTATS PROVISOIRES 2025 (€) Au 15/12/2025
Dépenses de fonctionnement	3 807 961,53 €
Recettes de fonctionnement	4 096 199,40 €
Excédent de fonctionnement 2025	288 237,87 €
Excédent antérieur reporté	669 101,00 €
Excédent fonctionnement global	957 338,87 €

Pour information, Excédent
2024 = 632 421,06 €



Section investissement :

	RESULTATS 2025 (€) Au 15/12/2025
Dépenses d'investissement	3 039 044,77 €
Recettes d'investissement	3 298 735,50 €
Résultat d'investissement 2025	259 690,53 €
Déficit antérieur reporté d'investissement	- 509 735,95 €
Résultat global de clôture 2025	- 250 045,42€

Pour information, 2024 =
déficit de 312 770,19 €



3. Orientations budgétaires 2026 :

Les orientations sont limitées en raison des élections municipales 2026 :

- Fonctionnement : fixer uniquement les charges courantes (*charges à caractère générale, frais de personnel, travaux urgents*)
- Investissement : uniquement les projets en cours prévus au Plan Pluriannuel d'Investissement.

Il appartiendra à la nouvelle équipe municipale issue du scrutin de mars prochain de décider des nouvelles orientations budgétaires de la commune.

Plan pluriannuel d'investissement :

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Entrée traiteur Baronnie 118 000 € HT	2 295 €	4 550 €	44 994 €	66 161 €	RAR Entrée traiteur : 66 160 € A voir si des factures peuvent encore être payées sur 2025			
Construction Espace Animation Jeunesse 1 686 000 € HT (appel d'offres à lancer)	Études 1 720 €	Études 24 734 €	Études 21 970 €	Début travaux 837 576 €	800 000 €	RAR EAJ : 1 543 290 € A voir si des factures peuvent encore être payées sur 2025		
Réaménagement Bibliothèque 601 405 € HT (appel d'offres à lancer)		Études 4 790,00 €	Études 17 115 €	Études 79 500 €	Travaux 500 000 €			
AMO + Études Travaux thermiques CSC 35 000 € HT				(AMO + Études) 5 000 €	(AMO + Études) 30 000 €	Travaux (non estimés)		
Construction annexe CSC 1 447 000 € HT				Études 10 000 €	Études 47 000 €	Début travaux 490 000 €	900 000 €	
Réaménagement Parking Baronnie et CSC 270 470 € HT				270 470,00 €				
Eplanade Baronnie 307 500 € HT					307 500 €			
ESTIMATION DES DÉPENSES PAR ANNÉE	4 015 €	34 074 €	84 079 €	1 268 707 €	1 684 500 €	490 000 €	900 000 €	



4. La Fiscalité et les dotations :

- Projet loi de finances 2026 : maintien de la DGF, augmentation de la DSU et de la DSR mais il y a une pression financières accrue sur les communes afin de ramener le déficit public à 4,7% du PIB (5,4% en 2025 et 5,8 % en 2024).

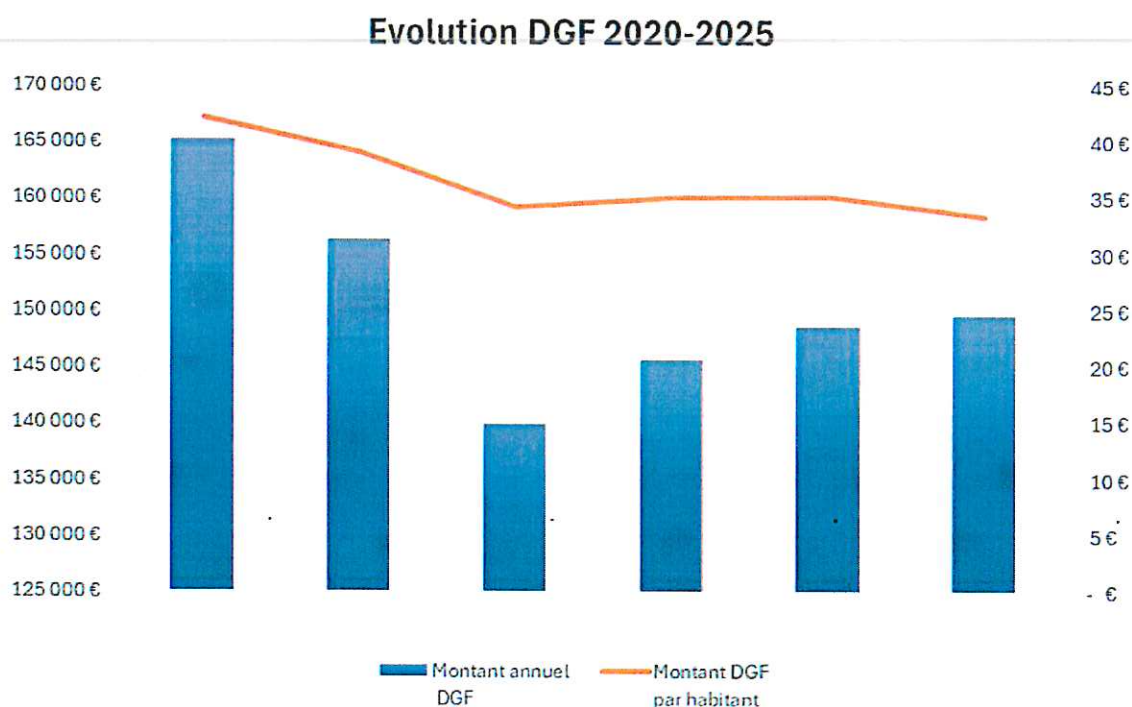
L'Assemblée nationale a rejeté le PLF le 21/11/2025. Si le nouveau projet est de nouveau rejeté, le gouvernement pourrait recourir à une loi de finances spéciale (comme l'an dernier). Ce projet doit être déposé avant le 19/12.

- Les subventions connues pour 2026 :
 - 350 000 € notifiés par la CAF pour la construction de l'EAJ
 - 68 824 € notifiés par l'Etat (solde DETR pour aménagement Baronnie)
 - Dossiers en cours : contrat de territoire et DETR pour la construction de l'EAJ, DRAC pour la bibliothèque, Fonds Vert Maire bâtisseurs : montants inconnus pour le moment

5. État financier de la commune 2020 – 2025

La fin d'un mandat est, nous semble-t-il, opportun pour retracer les évolutions financières du budget communal, de le partager avec le Conseil Municipal et le communiquer aux habitants de notre commune. Ces informations permettront à chacune et chacun de voir les difficultés rencontrées, la santé financière de notre commune et les perspectives pour les années à venir.

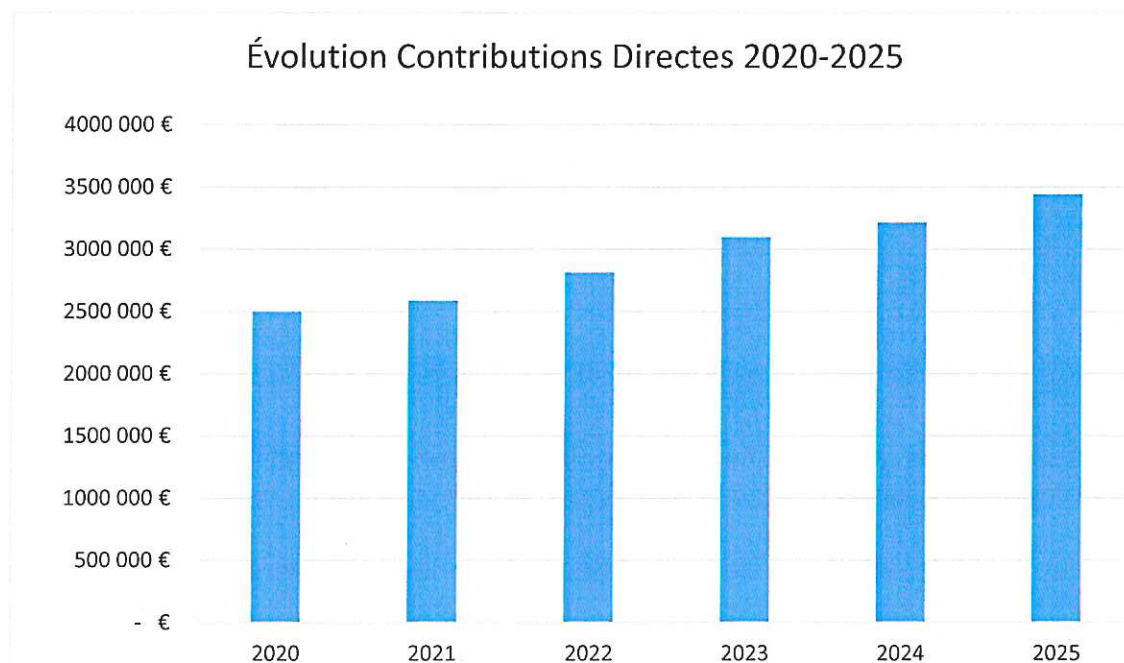
5.1. Évolution de la DGF



L'évolution de la DGF entre 2020 et 2025 montre une **tendance générale à la baisse**, aussi bien en valeur totale qu'en montant ramené par habitant.

- Entre 2020 et 2022, la DGF connaît une diminution marquée, traduisant soit une contraction des dotations de l'État, soit une évolution des critères de répartition.
- À partir de 2023, la tendance se stabilise, avec une légère reprise en 2024–2025.
- La DGF par habitant suit une évolution parallèle, indiquant que la variation du nombre d'habitants n'explique pas à elle seule la baisse : c'est bien le niveau global de dotation qui a diminué.

5.2. Évolution des contributions directes



Depuis 2020, le produit de taxes foncière est passé de 2 500 496 € à 3 439 151 €. Cette progression prend en compte toutes les évolutions :

- L'augmentation des bases,
- L'augmentation du nombre de logements
- L'évolution des zones d'activités (Koenig, Triangle des Crêtes)

Pour rappel, les taux d'imposition sont restés inchangés depuis 2017.

5.3. Augmentation des bases



La progression des recettes fiscales de la commune dépend principalement de l'augmentation des bases décidée chaque année par la loi de finances.

Sur la période 2020 – 2025, les bases fiscales ont connu une **progression irrégulière**:

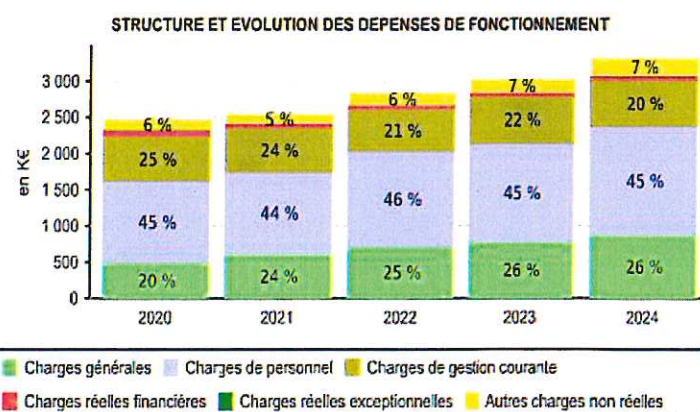
- Après une faible hausse en 2020 (+1,2 %) et 2021 (+0,2 %), la croissance s'est nettement accélérée en 2022 (+3,4 %) puis surtout en 2023 (+7,1 %), sous l'effet du contexte inflationniste et de la revalorisation des valeurs locatives décidée par la loi de finances.
- En 2024 (+3,9 %), le rythme s'est ralenti, et l'année 2025 (+1,71 %) traduit un retour à une évolution plus modérée.

Dans l'ensemble, la période 2020–2025 se caractérise donc par une hausse soutenue des bases fiscales, liée principalement à l'inflation.

5.4. Evolution des charges de personnel

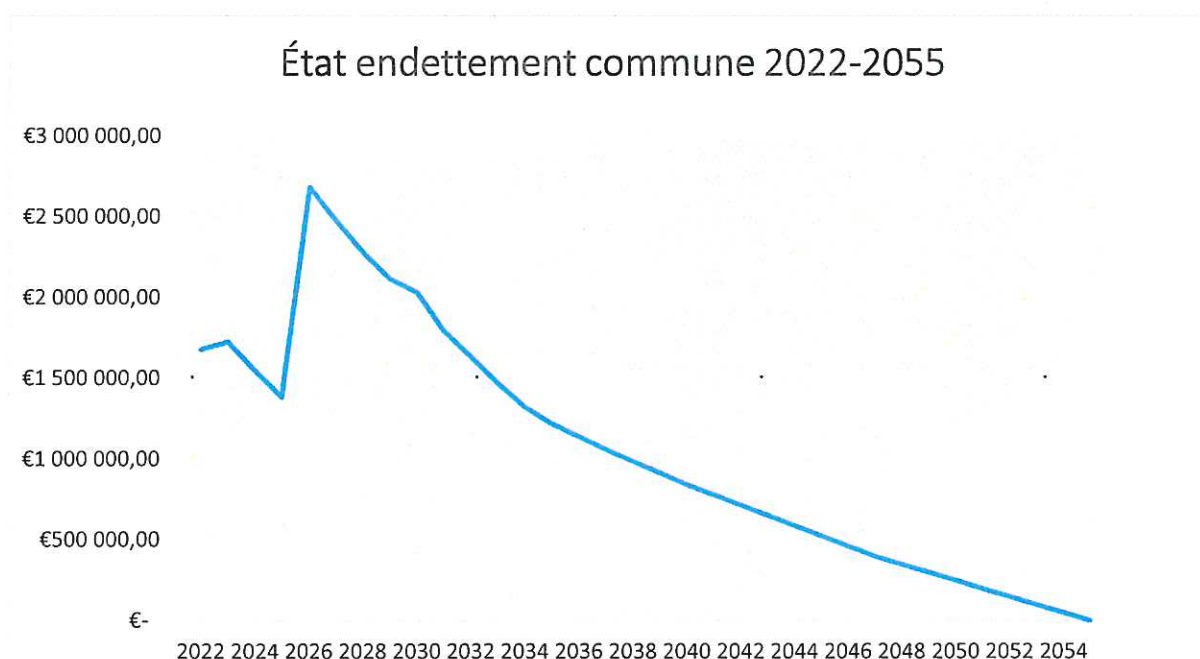
Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...),
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...),
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...),
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).



Sur les charges de personnel, le montant par habitant est faible 352 €/hab en 2024 (contre 793 €/hab en moyenne) mais il faut être nuancé car toutes les collectivités n'ont pas les mêmes compétences et donc pas les mêmes besoins en personnel, (cf les communes de la communauté urbaine ayant transféré le personnel voirie/ espaces verts). Toutefois, les charges de personnel sont maîtrisées car elles représentent 45% du budget (le seuil à ne pas dépasser est de 50%) comme les charges à caractère général.

5.5. Amortissement des emprunts communaux



La future équipe municipale devra de nouveau contracter un emprunt pour les futurs travaux (notamment la construction de l'EAJ) : le besoin est estimé à 500 000 €, il devra être confirmé à l'issue de l'appel d'offres.

